

SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
ET DES RELATIONS SOCIALES

BUREAU DE LA GESTION DES PERSONNELS (RH4)
SECTION CORPS DE COMMANDEMENT / PERSONNELS
D'INSERTION ET DE PROBATION / ASSISTANTS DES SERVICES
SOCIAUX

Dossier suivi par :
Karima LORAIN
Cheffe de section
01.70.22.75.94
karima.lorain@justice.gouv.fr

Pôle Corps de commandement

Paris, le **14 FEV. 2024**

Mesdames et Messieurs les directeurs
interrégionaux des services pénitentiaires

Monsieur le directeur de l'Ecole nationale
d'administration pénitentiaire

Madame la cheffe du service national du
renseignement pénitentiaire

Monsieur le directeur de l'agence du travail
d'intérêt général et de l'insertion professionnelle

Madame la cheffe du pôle de soutien à
l'administration centrale

Objet : Additif à la campagne de mobilité ouverte des corps de commandement du personnel de surveillance et des chefs des services pénitentiaires au titre de l'année 2023.

Réf. : Note DAP/RH4 du 1^{er} février 2024.

P.J. : - Liste actualisée des postes profilés et non profilés ;
- Fiches de poste.

Dans le cadre de la campagne de mobilité ouverte des corps de commandement du personnel de surveillance 2024, j'ai l'honneur de vous transmettre la liste des modifications apportées à la liste initiale des postes vacants et susceptibles de devenir vacants à pourvoir.

Cet ajout de postes à la campagne de mobilité en cours est justifié par la seule raison qu'il s'agit de postes profilés pour l'ouverture du Centre francilien de formation continue (CFC) en mai 2024 à Fleury-Mérogis.

Les conditions de candidature et d'envoi des documents ne sont pas sont modifiés.

Je vous rappelle que les dossiers de candidature (fiche de vœu, éventuels documents justificatifs) et les comptes rendus d'entretien (pour les postes profilés uniquement) doivent être transmis au bureau de la gestion des personnels (cdc.dap-sa-rh-rh4@justice.gouv.fr) le **vendredi 1^{er} mars 2024 au plus tard**.

Vous voudrez bien porter sans délai la présente note à la connaissance des personnels concernés placés sous votre autorité.

Le bureau de la gestion des personnels reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le sous-directeur des ressources humaines et
des relations sociales,

